Youtube, Dailymotion… La censure s'étend

18/05/2008 à 14h31

Actuellement, nous recevons de plus en plus de messages de ce type de la part de Youtube concernant le blocage de vidéos pour des problèmes de droits d'auteur :

> *« La chaine X a revendiqué une partie ou la totalité du contenu vidéo de votre vidéo Y. Cette réclamation a été déposée dans le cadre du programme d'identification de contenu YouTube. Votre vidéo n'est plus disponible car la chaine X a choisi de la bloquer. La chaîne X a déposé cette réclamation dans le cadre du programme d'identification de contenu YouTube. YouTube autorise ses partenaires à rechercher le contenu dont ils détiennent les droits.*

Le dernier blocage en date concerne cette vidéo :

Plus que jamais, sauvergardez, téléchargez et stockez toutes les vidéos qui vous semblent importantes. Sous l'effet du nombre, peut-être pourrons-nous contrer le grand programme de stérilisation actuellement en cours.

Il va également falloir songer à disposer de son propre serveur de vidéos…